

**Compte rendu
de la réunion du Bureau métropolitain
du lundi 08 octobre 2018**

Le lundi 08 octobre 2018, s'est réuni à 20 h 00, dans la salle Jean Germain de Tours Métropole Val de Loire, le Bureau métropolitain, dûment convoqué par Philippe BRIAND, Président de la Métropole, le mardi 02 octobre 2018.

Nombre de membres présents : 24
Nombre de membres en exercice : 25

Etaient présents :

Philippe BRIAND, Christophe BOUCHET, Frédéric AUGIS, Marie-France BEUFILS, Alain GUILLEMIN, Christian GATARD, Wilfried SCHWARTZ, Cédric DE OLIVEIRA, Jean-Luc GALLIOT, Alexandre CHAS, Bertrand RITOURET, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Jacques LE TARNEC, Thibault COULON, Alexandra SCHALK-PETITOT, Aude GOBLET, Patrick DELETANG, Bernard PLAT, Bernard LORIDO, Sébastien MARAIS, Bruno FENET, Jean-Marie METAIS, Christian AVENET.

Absent excusé :

Patrick CHALON.

B_18_10_08_001–INSTITUTIONS - COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE (CIPA) - RAPPORT ANNUEL 2017.

Rapporteur : Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2017 de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIPA).

Vote à l'unanimité.

B_18_10_08_002–COMMUNICATION - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ TOURAINE TELEVISION.

Rapporteur : Monsieur Cédric DE OLIVEIRA, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec la société TOURAINE TELEVISION,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou M. le Vice-Président à signer ladite convention.

Vote à l'unanimité.

B_18_10_08_003-FINANCES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE LA METROPOLE.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- ACCORDE les subventions suivantes :

Compétence	Nom de l'association	Subvention 2018	Subvention 2017	Objet
Développement Economique	CMA 37	28 000	28 000	Tours Métropole Val de Loire et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Indre et Loire ont signé une convention de partenariat sur la période 2016-2018. Conformément à l'article 3 de la convention cadre, chaque programmation annuelle doit donner lieu à un avenant. Aussi, l'avenant annexé à la présente délibération, pour un montant de subvention de 28.000 €, fixe précisément le programme d'actions pour l'année 2018 :- Expertise spécifique (dossiers fonds façades, suivi artisans d'art de Villandry, données semestrielles, études spécifiques)- Accompagnement à la transmission d'entreprise - Développement de l'apprentissage dans les métiers rares- Développement du site Terroir de Touraine.
Développement Economique	Association Agriculture et Gastronomie /Chambre d'Agriculture 37	34 900	35 000	Le Projet Alimentaire Territorial métropolitain affirme avec force la nécessité de promouvoir, aux lisières et dans la ville, une agriculture nourricière, responsable et productive. C'est afin de répondre à cet objectif qu'une convention de partenariat est signé ayant pour axes prioritaires: le développement de l'autosuffisance alimentaire de la Métropole avec l'accompagnement de la dynamique maraichère sur le territoire (de la production à la commercialisation) et le soutien à la manifestation Ferme-Expo.
Développement Economique	Projets pour la Touraine	5 000	5 000	L'association "Projets pour la Touraine" a créé, en 2006, l'opération Savorons la Touraine. Depuis 2015, cette opération est devenue Savorons le Val de Loire et concerne désormais le Loir et Cher et l'Indre et Loire, afin de densifier l'offre de produits locaux. Elle consiste, chaque année, en la promotion des produits locaux dans les différents circuits de distribution .Cette année, deux temps forts sont prévus :- en juin 2018 : rencontre entre producteurs, acteurs de la distribution et restaurateurs, - pendant la semaine du goût du 8 au 14 octobre 2018 : action de communication comprenant : un déjeuner de lancement, des manifestations au sein des établissements de la grande distribution, des partenaires restaurateurs, des producteurs partenaires, des relais presse avec des directs sur TV Tours, France Bleu Touraine, des magasins dédiés (Nouvelle République), une campagne d'affichages. Tours Métropole Val de Loire souhaite s'engager plus fortement dans le soutien de la filière agricole et plus particulièrement par le développement des circuits courts. Aussi, cette démarche de communication consistant à mettre en évidence les productions locales et les différents acteurs de la filière est cohérente avec cet objectif.

- AUTORISE Monsieur le Président ou le vice-président délégué à signer les conventions et leurs avenants qui, selon les dispositions de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et son décret d'application en date du 6 juin 2001, devront être conclues avec les associations bénéficiant d'une subvention dont le montant annuel dépasse 23.000 € ainsi que celles dont le montant est inférieur mais qui nécessitent l'établissement d'une convention.

Vote à l'unanimité.

B_18_10_08_004–FINANCES - SOUTIEN DE LA METROPOLE AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **ATTRIBUE** les subventions suivantes :

Comité des Fêtes de Mettray	423€
Comité de jumelage de Saint-Avertin	2.734€
Activités des Parents d'élèves Stéphanois	187€
Saint-Avertin Sports	1.621€
USSP section Football	907€

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions et leurs avenants qui selon les dispositions de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et son décret d'application en date du 6 juin 2001, devront être conclus avec les associations bénéficiant d'une subvention dont le montant annuel dépasse 23 000€.

Vote à l'unanimité.

B_18_10_08_005–POLITIQUE ALIMENTAIRE - CONVENTION AVEC LA FEDERATION DES ASSOCIATIONS VITICOLES D'INDRE ET LOIRE ET DE LA SARTHE - PLAN DE PREVENTION CONTRE LES RISQUES CLIMATIQUES DANS LE VIGNOBLE TOURANGEAU.

Rapporteur : Monsieur Jacques LE TARNEC, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention avec la Fédération des Associations Viticoles d'Indre et Loire et de la Sarthe,

- **AUTORISE** M. le Président ou M. le Vice-président délégué à signer une convention avec la Fédération des Associations Viticoles d'Indre et Loire et de la Sarthe prévoyant le versement de 50 000 € pour des actions de défense contre les risques climatiques ainsi que tout acte procédant de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

B_18_10_08_006–HABITAT - FINANCEMENT DE 2 LOGEMENTS PLUS (CONSTRUCTION NEUVE MAISONS INDIVIDUELLES.) - AUBINIÈRE - SAINT AVERTIN - PROGRAMMATION 2014 - GARANTIE D'EMPRUNT PRET LOCATIF (PLUS - PLUS FONCIER) CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - 325.000,00 € - TAUX DE GARANTIE 50 %.

Rapporteur : Madame Alexandra SCHALK-PETITOT, vice-présidente.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

Article 1 : Accord du garant

Tours Métropole Val de Loire accorde sa garantie, à hauteur de 50 % soit 162.500,00 € à Vallogis (Valloire Habitat) pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 325.000,00 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 81798 constitué de 2 lignes du Prêt :

- Prêt PLUS : 242.000,00 €
- Prêt PLUS FONCIER 83.000,00 €

Ledit contrat est joint en annexe faisant partie intégrante de la délibération.

L'affectation est la suivante :

PLUS - 5237519

- montant du prêt : 242.000,00 €
- durée de la période d'amortissement : 40 ans
- Différé d'amortissement : 24 mois
- échéances : annuelles
- Index : livret A
- taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 points de base.
- Taux annuel de progressivité : - 2 %
- Double révisabilité

PLUS FONCIER - 5237520

- montant du prêt : 83.000,00 €
- durée de la période d'amortissement : 50 ans
- Différé d'amortissement : 24 mois
- échéances : annuelles
- Index : livret A
- taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 points de base.
- Taux annuel de progressivité : - 2 %
- Double révisabilité

Ce prêt est destiné à financer la construction de 2 logements sociaux PLUS (Maisons individuelles), dits « L'Aubinière » situés 10-12 rue Germaine Richier à Saint Avertin (37550),

Article 2 : Durée de la garantie

La garantie de Tours Métropole Val de Loire est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Vallogis (Valloire Habitat) dont il ne serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Article 3 : Appel de la garantie

Tours Métropole Val de Loire s'engage à effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, au cas où l'organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus.

Article 4 : Appel de ressources

Tours Métropole Val de Loire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Droit de réservation

Tours Métropole Val de Loire délègue son droit de réservation réglementaire à la commune de Saint Avertin et ce, dans la limite des 20 % réservés aux collectivités locales (sauf cas expressément spécifié).

Article 6 : Etendue et pouvoirs du signataire

Monsieur le Président de Tours Métropole Val de Loire ou Madame la Vice-présidente déléguée à l'habitat sont autorisés au nom de Tours Métropole Val de Loire à intervenir au contrat de prêt.

Vote à l'unanimité.

B_18_10_08_007–HABITAT - FINANCEMENT DE 7 LOGEMENTS PLUS ET 4 LOGEMENTS PLAI (CONSTRUCTION NEUVE EN V.E.F.A.) - RUE DE LARCAY - SAINT AVERTIN - PROGRAMMATION 2017 - GARANTIE D'EMPRUNT PRET LOCATIF (PLUS - PLUS FONCIER - PLAI - PLAI FONCIER) CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS.

Rapporteur : Madame Alexandra SCHALK-PETITOT, vice-présidente.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE**

Article 1 : Accord du garant

Tours Métropole Val de Loire accorde sa garantie, à hauteur de 50 % soit 462.000,00 € à Vallogis (Valloire Habitat) pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 924.000,00 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 80697 constitué de 4 lignes du Prêt :

- | | |
|---------------------|--------------|
| - Prêt PLUS : | 360.000,00 € |
| - Prêt PLUS FONCIER | 207.000,00 € |
| - Prêt PLAI : | 224.000,00 € |
| - Prêt PLAI FONCIER | 133.000,00 € |

Ledit contrat est joint en annexe faisant partie intégrante de la délibération.

L'affectation est la suivante :

PLUS - 5244078

- montant du prêt : 360.000,00 €
- durée de la période d'amortissement : 40 ans
- Différé d'amortissement : 24 mois
- échéances : annuelles
- Index : livret A

- taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 points de base.
- Taux annuel de progressivité : - 2 %
- Double révisabilité

PLUS FONCIER - 5244079

- montant du prêt : 207.000,00 €
- durée de la période d'amortissement : 50 ans
- Différé d'amortissement : 24 mois
- échéances : annuelles
- Index : livret A
- taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 points de base.
- Taux annuel de progressivité : - 2 %
- Double révisabilité

PLAI - 5244080

- montant du prêt : 224.000,00 €
- durée de la période d'amortissement : 40 ans
- Différé d'amortissement : 24 mois
- échéances : annuelles
- Index : livret A
- taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 points de base.
- Taux annuel de progressivité : - 2 %
- Double révisabilité

PLAI FONCIER - 5244077

- montant du prêt : 133.000,00 €
- durée de la période d'amortissement : 50 ans
- Différé d'amortissement : 24 mois
- échéances : annuelles
- Index : livret A
- taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 points de base.
- Taux annuel de progressivité : - 2 %
- Double révisabilité

Ce prêt est destiné à financer l'acquisition en V.E.F.A. (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) de 11 logements sociaux (7 PLUS et 4 PLAI), dits « Rue de Larçay » situés 24-30 rue de Larçay à Saint Avertin (37550).

Article 2 : Durée de la garantie

La garantie de Tours Métropole Val de Loire est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Vallogis (Valloire Habitat) dont il ne serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Article 3 : Appel de la garantie

Tours Métropole Val de Loire s'engage à effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, au cas où l'organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus.

Article 4 : Appel de ressources

Tours Métropole Val de Loire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Droit de réservation

Tours Métropole Val de Loire délègue son droit de réservation réglementaire à la commune de Saint Avertin et ce, dans la limite des 20 % réservés aux collectivités locales (sauf cas expressément spécifié).

Article 6 : Etendue et pouvoirs du signataire

Monsieur le Président de Tours Métropole Val de Loire ou Madame la Vice-présidente déléguée à l'habitat sont autorisés au nom de Tours Métropole Val de Loire à intervenir au contrat de prêt.

Vote à l'unanimité.

B_18_10_08_008–MOBILITES - APPROBATION DU GUIDE BUS DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE.

Rapporteur : Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le guide bus.

Vote à l'unanimité.

B_18_10_08_009–MOBILITES - OBSERVATOIRE REGIONAL DES TRANSPORTS : CONCLUSION DE LA CONVENTION.

Rapporteur : Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention relative à l'Observatoire Régional des Transports,
- **AUTORISE** le Vice-Président à signer ladite convention, à effectuer tous actes, toutes démarches et à signer tous documents afférents à la mise en œuvre et à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

B_18_10_08_010–MOBILITES - APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LA SET POUR LE P+R DE L'HEURE TRANQUILLE.

Rapporteur : Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention entre Tours Métropole Val de Loire et la SET relative au P+R Heure Tranquille,

- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer ladite convention, à effectuer tous actes, toutes démarches et à signer tous documents afférents à la mise en œuvre et à l'exécution de la présente délibération

Vote à l'unanimité.

B_18_10_08_011–VOIRIE - TOURS - ALLEE DES DROITS DE L'HOMME - OPERATION IMMOBILIERE TERRA BLANCA - CONCLUSION D'UNE CONVENTION ENTRE BPD MARIGNAN ET TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE PORTANT RETROCESSION DE LA VOIRIE ET DES RESEAUX DIVERS.

Rapporteur : Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la rétrocession d'équipements d'intérêt public à Tours Métropole Val de Loire,

- **APPROUVE** la convention entre la société BPD Marignan et Tours Métropole Val de Loire concernant les travaux de voirie et réseaux divers et la rétrocession d'équipements communs d'intérêt public de l'opération « Terra Blanca »,

- **AUTORISE** Monsieur le Président de Tours Métropole Val de Loire ou le Vice-Président délégué à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

B_18_10_08_012–VOIRIE - TOURS - RUE PIERRE VALLENCE - DECLASSEMENT D'UNE BANDE DE TERRAIN - APPROBATION.

Rapporteur : Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** de la désaffectation d'une bande de terrain située rue Pierre Vallence,

- **APPROUVE** le déclassement du domaine public d'une bande de terrain située rue Pierre Vallence d'une surface totale d'environ 62 m²,

- **AUTORISE** Monsieur le Président de Tours Métropole Val de Loire ou le Vice-Président délégué à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

B_18_10_08_013–VOIRIE - TOURS - MAIL ANTOINE BOURDELLE - DECLASSEMENT D'UNE BANDE DE TERRAIN - MISE A L'ENQUETE.

Rapporteur : Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** l'ouverture de l'enquête publique préalable au déclassement d'une bande de terrain du domaine public, Mail Antoine Bourdelle à Tours d'une surface d'environ 1449 m²,

- **PRECISE** que les modalités et les dates de ladite enquête seront fixées par arrêté du Président de Tours Métropole Val de Loire,

- **AUTORISE** Monsieur le Président de Tours Métropole Val de Loire ou le Vice-Président délégué à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

B_18_10_08_014–VOIRIE - TOURS - PLACE DE LUNEVILLE - DECLASSEMENT D'UNE BANDE DE TERRAIN - APPROBATION.

Rapporteur : Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** de la désaffectation d'une bande de terrain située place de Lunéville,

- **APPROUVE** le déclassement du domaine public d'une bande de terrain située place de Lunéville à Tours d'une surface totale d'environ 260 m²,

- **AUTORISE** Monsieur le Président de Tours Métropole Val de Loire ou le Vice-Président délégué à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

B_18_10_08_015–VOIRIE - TOURS - ALLEE DE VARENNES - RUE JACQUES PETITJEAN - DECLASSEMENT D'UNE BANDE DE TERRAIN LE LONG DE LA VOIE TRAMWAY - APPROBATION.

Rapporteur : Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** de la désaffectation d'une bande de terrain située allée de Varennes et rue Jacques Petitjean,

- **APPROUVE** le déclassement du domaine public d'une bande de terrain située allée de Varennes et rue Jacques Petitjean à Tours d'une surface totale d'environ 860 m²,

- **AUTORISE** Monsieur le Président de Tours Métropole Val de Loire ou le Vice-Président délégué à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

B_18_10_08_016–INFRASTRUCTURES - JOUE-LES-TOURS - RENONCIATION A L'ACQUISITION DES PARCELLES CONCERNEES PAR L'EMPLACEMENT RESERVE N°6 DU PLAN LOCAL D'URBANISME.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **RENONCE** à l'acquisition des parcelles cadastrées BI 58, 60 et 387 situées 149 avenue de Chantepie et appartenant à l'indivision CAMPARA
- **PRONONCE** la suppression de l'emplacement réservé n°6 tel qu'inscrit au PLU de Joué-lès-Tours,
- **DIT** qu'une modification simplifiée du PLU sera effectuée, conformément à l'article L 153-36 du Code de l'urbanisme.

Vote à l'unanimité.

B_18_10_08_017–POLITIQUE DE LA VILLE - PROGRAMMATION COMPLEMENTAIRE 2018 DU CONTRAT DE VILLE.

Rapporteur : Monsieur Wilfried SCHWARTZ, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **ACCORDE** les subventions aux structures ci-dessous :

- 9 000€ Entraides et solidarité pour l'action « Formation Savoirs de bases pour la lutte contre l'illettrisme »
- 2 500€ Maison des jeux de Touraine pour l'action « ambassadeurs collègue »
- 1 000€ Culture du cœur pour l'action « Accès aux pratiques et sorties culturelles, sportives et de loisirs pour les personnes en insertion sociale et professionnelle des quartiers prioritaires »
- 2 000€ Prod Cité pour l'action Wanted TV
- 2 500€ AFFIC pour l'action « Actions éducatives familiales »
- 1 000€ pour les Trois casquettes pour l'action « l'estime de soi - insertion professionnelle »

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer les documents afférents à la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

B_18_10_08_018–CULTURE - APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE GESTION DE L'EQUIPEMENT CULTUREL LA PARENTHESE A BALLAN-MIRE.

Rapporteur : Monsieur Cédric DE OLIVEIRA, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 de la convention de gestion de l'équipement culturel LA PARENTHESE,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Vote à l'unanimité.

B_18_10_08_019-CULTURE - APPROBATION DE L'AVENANT 2018 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2013 2018 TEMPS MACHINE.

Rapporteur : Monsieur Cédric DE OLIVEIRA, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 pour 2018 à la convention d'objectifs 2013-2018 « Scène de Musiques actuelles » du Temps Machine.

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

B_18_10_08_020-CULTURE - FESTIVAL DU CIRQUE : APPROBATION DE LA MODIFICATION DE LA CONVENTION 2018 ENTRE LE DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE ET TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE.

Rapporteur : Monsieur Cédric DE OLIVEIRA, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **ANNULE** la délibération n°B18-06-11019 du 11 juin 2018.

- **APPROUVE** les termes de la convention 2018 pour le festival du cirque tels que proposés par le Département d'Indre et Loire et en particulier la fixation du montant de la subvention à 11.000€.

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

Le Directeur Général des Services,



Frédéric BAUDIN-CULLIERE
Frédéric BAUDIN-CULLIERE